

# THONON agglomération

ARRETE N°ARR-AG2023.011

## PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE DU PRESIDENT A UN VICE-PRESIDENT

Le Président,

Vu l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, qui confère au Président d'un établissement public de coopération intercommunale, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux Vice-présidents,

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 juillet 2020 fixant à 14 le nombre de Vice-présidents,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-présidents en date du 15 juillet 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 26 avril 2022 portant sur la mise à bail à construction du lot n°12 de la ZAEi Planbois Parc à Monsieur Quentin MANILLIER, ou toute personne physique ou morale de substitution,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient au regard de l'empêchement du Président de donner délégation au Vice-président,

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Christophe ARMINJON, Président de la communauté d'agglomération THONON AGGLOMERATION délègue, en son absence, fonctions et signature à Monsieur Olivier JACQUIER, quatorzième Vice-Président, pour signer le 23 octobre 2023, à l'étude de Maître Jean-François GRILLAT, notaire à Bons-en-Chablais, la promesse de bail à construction avec Monsieur Quentin MANILLIER ainsi que tous les documents afférents.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, publié et notifié à l'intéressé. Il peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal peut être saisi directement par internet via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à BALLAISON, le 03 OCT. 2023

Notifié à l'intéressé le : 17 OCT. 2023

Olivier JACQUIER

Le quatorzième Vice-Président,

Le Président,  
Christophe ARMINJON



Acte certifié exécutoire le 20 OCT. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le 20 OCT. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération le 20 OCT. 2023